



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 3 décembre 2013

Communiqué de presse

RN 17 – PROJET DE 2X2 VOIES ENTRE VIMY ET AVION LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE



L'Etat mène une concertation publique du 3 au 20 décembre 2013 portant sur le projet de mise à 2x2 voies de la RN17 entre Vimy et Avion.

Cette opération s'inscrit dans un programme général d'aménagement homogène et sécurisé de l'itinéraire Arras-Lens. Le projet s'établit sur 3,7 km entre le carrefour giratoire terminant la déviation Thélus-Vimy et l'A211 au niveau d'Avion (échangeur dit des Glissoires). Il prévoit la mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN17 entre Vimy et Avion avec un terre-plein central infranchissable et des bandes d'arrêt d'urgence.

La concertation a pour objet d'assurer l'information du public (les habitants, riverains, exploitants agricoles et associations locales concernés) et de recueillir ses avis, observations et préoccupations sur le projet présenté.

Sont tenus à disposition, en mairies de Vimy et Avion, un dossier de concertation présentant le projet, ainsi qu'un registre destiné au recueil des avis. Les observations peuvent également être formulées par courrier postal à l'attention du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou par courrier électronique (rn17.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr).

Deux réunions publiques sont organisées :

- à Vimy, le lundi 16 décembre à 18h, Salle des fêtes, chemin Butez
- à Avion, le mardi 17 décembre à 18h, Salle Familia, 18 rue Edouard Dépret

Une exposition publique est présentée simultanément dans les halls des mairies de Vimy et Avion, aux horaires d'ouverture habituels. Des permanences de la DREAL y sont organisées les jeudis 12 et 19 décembre, de 9H à 12H à Vimy et de 14H à 17H à Avion.

Le bilan de cette concertation sera rendu public début 2014. Il sera notamment tenu à disposition du public en mairies de Vimy et d'Avion. Les études préalables pourront alors être finalisées en vue de produire le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) en fin d'année 2014. Ces études permettront de préciser les caractéristiques techniques du projet, ainsi que les aménagements paysagers.

Contacts :

Cellule communication

dreal-npdc.communication@developpement-durable.gouv.fr

Division maîtrise d'ouvrage

dmo.sdii.dreal-nord-pdc@developpement-durable.gouv.fr

tél : 03 20 40 54 65 ou 03 20 40 54 40

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai – BP 259 - 59019 Lille cedex